



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

25/01/2024

# Réforme du régime indemnitaire des chercheurs affectés dans les établissements publics du MTECT/MTE : la déclinaison d'un RIPEC spécifique



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Sommaire

1. Contexte du projet de réforme
2. Les composantes du RIPEC
3. Le RIPEC décliné au MTECT/MTE
  - ✓ La composante statutaire
  - ✓ La composante fonctionnelle
  - ✓ La composante individuelle
4. Les prochaines étapes

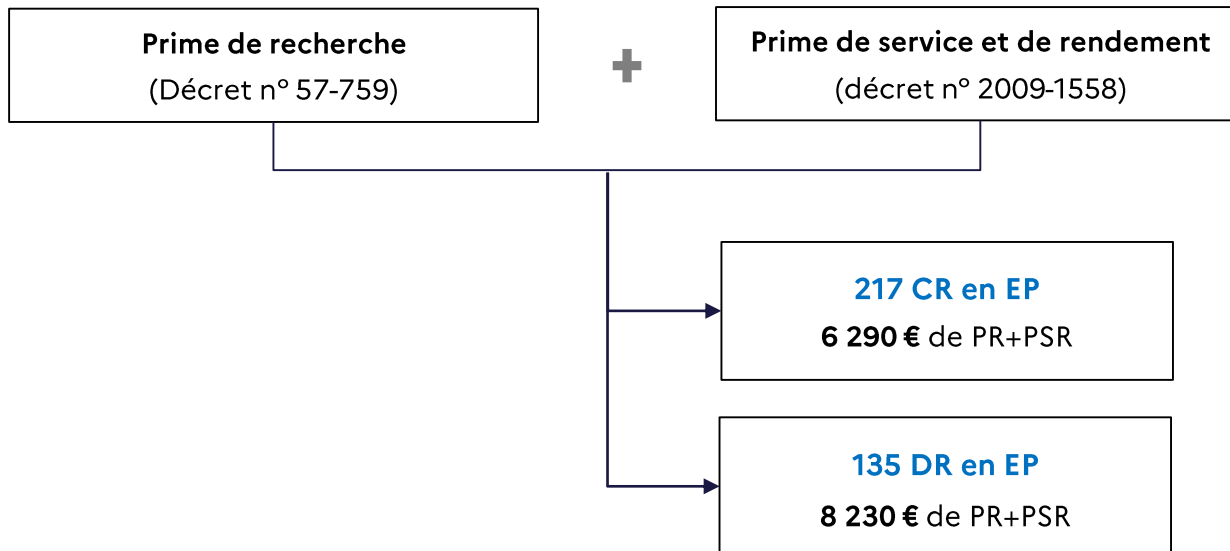


**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# 1. Contexte du projet de la réforme

## Régime indemnitaire actuel des CR/DR du MTECT/MTE





**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 1. Contexte du projet de la réforme

- 2018 : abandon du projet d'adhésion au RIFSEEP dans la perspective de la création du RIPEC
- 2022 : projet d'adhésion au RIPEC finalement abandonné :
  - plafonds réglementaires trop bas ne permettant pas le maintien indemnitaire
  - absence d'un dispositif aux MTECT/MTE permettant de mettre en œuvre les modalités d'attribution de la prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel
- 2023 : projet d'un RIFSEEP MTECT/MTE soumis au guichet unique -> **proposition alternative visant à mettre en œuvre un RIPEC spécifique MTECT/MTE** visant à :
  - garantir le maintien de rémunération
  - mettre en œuvre les évolutions de rémunération prévues par la loi de programmation de la recherche (crédits dédiés jusqu'en 2027)



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 2. Les composantes du RIPEC





**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### 3. Le RIPEC décliné au MTECT/MTE

#### C1 : la composante statutaire

- Composante versée à l'ensemble des CR-DR
- Montant versé mensuellement
- **Plafond spécifique au MTECT/MTE** pour garantir un maintien indemnitaire dans le cadre de la bascule au RIPEC MTECT/MTE
- Montant forfaitaire **en fonction du grade** :
  - Chargé de recherche : 6 290€
  - Directeur de recherche : 8 230€

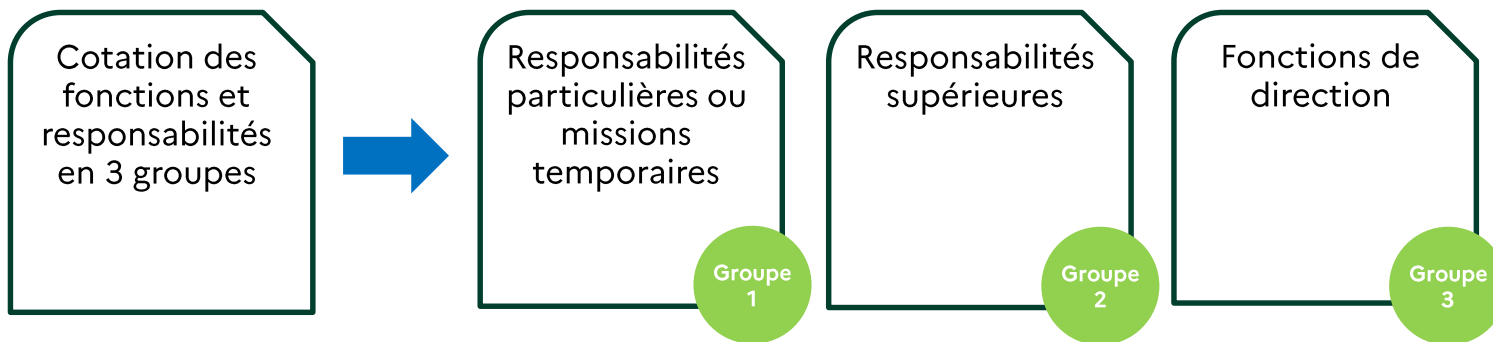


**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### 3. Le RIPEC décliné au MTECT/MTE

#### C2 : la composante fonctionnelle





**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### 3. Le RIPEC décliné au MTECT/MTE

#### C2 : la composante fonctionnelle

- Versée aux agents occupant les fonctions et responsabilités déterminées par décision du chef d'établissement, **conformément aux principes de répartition des primes définis par le conseil d'administration et aux lignes directrices de gestion de l'établissement** (reprise du décret RIPEC MESRI).
- A titre indicatif, concernant le cadrage budgétaire, **les LDG ministérielles du MESRI précisent :**
  - **objectif de 35% des effectifs** bénéficiaires
  - **montant des crédits consacrés au financement compris entre 20 à 30% de la dépense faite au titre de la composante statutaire**





**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### 3. Le RIPEC décliné au MTECT/MTE

#### **C3 : la composante individuelle**

- Prime liée à la **qualité des activités et de l'engagement professionnel**
- Dépôt des candidatures encadré par les modalités définies sur décision du président ou du directeur de l'organisme
- Evaluation des dossiers par une **instance d'évaluation compétente**
- A titre indicatif, concernant le cadrage budgétaire, **les LDG ministérielles du MESRI précisent :**
  - **objectif d'au moins 45% des effectifs** bénéficiaires, à l'horizon 2027
  - montant des crédits consacrés au financement d'au moins **30% de la dépense faite au titre de la composante statutaire**



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 4. Les prochaines étapes

- **Prévision de saisine du guichet unique au 1<sup>er</sup> trimestre pour une mise en œuvre en 2024.**
- Compte tenu de l'autonomie des opérateurs, **modalités de mise en œuvre des composantes C2 et C3**, dans le respect des plafonds réglementaires et du cadrage ministériel.
- Pour la composante liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel (C3), **rôle de la COMEVAL en cours de définition.**
- Une mise en œuvre du dispositif progressive.